Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins

Aquatic Club d'Alsace - Colmar

N° affiliation FFESSM : 06 68 0010 - http://aquatic-club-alsace-colmar.fr/

BULLETIN D'ADHÉSION 2023 - 2024

Nom _____ Prénom _____

Nom de jeune fille _____

Né(e) le _____ Profession _____

Adresse _____ _____

Code Postal _____ Ville _____

e-mail _____ Téléphone _____

Diplômes antérieurs (Fédération/Organisme + Niveau) _____

Numéro de licence _____ Date d'enregistrement _____

Date du dernier certificat médical _____ >>> *fournir **une copie** du CACI, pas l'original !*

Formation ou activité souhaitée _____

Cochez lez cases

☐ **Je déclare avoir pris connaissance du détail des prestations liées à l'adhésion, à la réglementation fédérale, ainsi que le règlement intérieur du club et je m'engage à les respecter strictement.**

☐ **Je m'engage à m'inscrire et consulter le forum afin de consulter toutes les informations relatives au fonctionnement du club : http://aquatic-club-alsace-colmar.fr/smf/ et/ou VPDIVE**

☐ **J'autorise le club à utiliser, publier mon image pour la promotion du club et illustrer la vie du club.**

☐ **J'ai pris connaissance de l'intérêt qu'il y a à souscrire une assurance individuelle complémentaire.**

COTISATIONS ANNUELLES			ASSURANCES INDIVIDUELLES				
			Catégorie	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3	Piscine et compétition
Adhésion adulte (Adhesion 80€ + licence 45,80 €)	○	**125,80 €**					
Membre adulte d'une même famille à partir du 2ème membre	○	**105,80 €**					
Adhésion adulte sans licence (Licence prise dans un autre club)	○	**80,00 €**					
TARIF RÉDUIT : Les étudiants **ou**	○	**95,80 €**	Base	22 € ○	27 € ○	45,50 € ○	12,50 € ○
Les enfants à charge d'un plongeur (16 à 18 ans) **ou** les membres de plus de 75 ans qui ne pratiquent plus la plongée — Enfants moins de 16 ans	○	**78,80 €**					
Enfants moins de 12 ans	○	**62,80 €**					
PACK FORMATION N1 ADULTE	○	**205,80 €**					
PACK FORMATION N1 ENFANT plus de 12 ans et moins 16 ans	○	**158,80 €**	1-2-3TOP	42,50 € ○	53,75 € ○	88,75 € ○	Pas d'assurance non conseillé ! ○
Licence fédérale passager – Sans adhésion (vous n'êtes pas membre de l'ACAC sans adhésion)	○	60,00 €					
Formation niveau 2, 3 et NITROX (○ nitrox confirmé 95 €) ○ pas de formation (carte de niveau comprise pour toutes les formations)	○	**55,00 €**					

☐ **Paiement par virement bancaire** _____ € + _____ €

En précisant dans l'intitulé « **Adhésion + nom+Prénom** »

(Demandez-nous l' IBAN du club)

Total à régler _____ €

☐ Par **CHÈQUE** à l'ordre de L'**AQUATIC CLUB D'ALSACE COLMAR**

☐ Par **CHÈQUES VACANCES** - ☐ Par **COUPON SPORT ANCV.**

Colmar le, _____ *Signer :*

Adhésion

Elle comprend la **licence fédérale**, **l'accès à la piscine** le jour et à l'heure des créneaux accordés au club, **les formations** (sauf frais d'examen), **le prêt de matériel** club (bouteille, gilet, détendeur) pour les sorties club et dans la limite des disponibilités**, le gonflage** (air), **une visite annuelle des blocs privés et une visite médicale annuelle d'aptitude** (Centre Médico-Sportif) par un médecin fédéral (Spirométrie, ECG), aux dates proposées et dans la limite des places disponibles.

>> Le matériel prêté doit être utilisé avec soin, uniquement dans le cadre d'une activité club et restitué à l'issue de celle-ci.

La licence seule (passager) ne donne pas droit à la qualité de membre et donc à aucune des prestations ci-dessus.

Participation aux frais

❒ Formations : 55 €. Carte double face CMAS incluse, N1 60€ et Nitrox confirmé 95 €
❒ Formation personnalisée : 300 € (comprends adhésion & licence). Carte double face CMAS en sus.
❒ Plongée au nitrox : voir tarifs affichés au local entre 2 € et 8 € (Bloc club marquage Nitrox fourni).

N.B. : la station de gonflage Nitrox est exclusivement réservée au gonflage des blocs Nitrox club.

Assurance fédérale et garantie

La licence comprend une assurance responsabilité civile.
Afin de couvrir vos propres dommages (frais recherche, rapatriement, caisson, etc ...),
l'adhérent doit souscrire une assurance individuelle (FFESSM, DAN ou autre).
Cette assurance est facultative, mais très vivement conseillée.

Vous pouvez consulter le tableau détaillé des garanties à l'adresse suivante :
http://www.cabinet-lafont.com/

Formalités d'inscription

- Un certificat médical d'absence de contre indication à la plongée (voir paragraphe suivant) ;
- Le règlement de l'adhésion à l'Aquatic Club d'Alsace correspondant aux choix effectués au recto ;
- Une autorisation parentale pour les mineurs.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI)

La pratique de la plongée est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication, établi de préférence sur le modèle de la commission médicale F.F.E.S.S.M. selon les prescriptions suivantes :

- Jeunes plongeurs (Enfants de 8 à 14 ans) : la visite médicale initiale peut être établie par un médecin généraliste. Toutefois si votre enfant souffre ou a souffert de problèmes ORL, nous vous conseillons une visite également chez un ORL ou tout médecin pouvant effectuer une audiotympanométrie.
- Débutants (14 ans et plus) : un certificat établi de préférence par un médecin fédéral ou à défaut par un médecin généraliste;
- Pratique de la compétition ou TRIMIX ou handisub un certificat établi par un médecin fédéral
- préparation du niveau II ou au-delà: un certificat établi par tous médecins.

À CONSULTER le tableau synoptique des qualités des médecins habilités à délivrer des certificats de non-contre-indication à la plongée avec scaphandre en fonction des disciplines pratiquées.

La FFESSM conseille aux membres et licenciés de privilégier, chaque fois que possible, le recours à un médecin fédéral et ce même dans les cas où le certificat de non-contre-indication peut être délivré par tout médecin (Art. 10-3 du règlement médical de la FFESSM)**.**